

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT

Enseignement secondaire

2025-2026

Programme d'établissement tenant compte des modalités
d'application du régime pédagogique.
(L.I.P. ART. 84 et 86)

Orientations générales en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation
des programmes pour répondre aux besoins particuliers des élèves.
(L.I.P. Art. 85)

Approuvé : 28 janvier 2025
CET-1266
Annexe



Polyvalente Montignac
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

Table des matières	2
Présentation	4
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	5
Organisation des services d'enseignement secondaire	5
Temps prescrit	5
ORIENTATION GÉNÉRALES EN VUE DE L'ENRICHISSEMENT OU DE L'ADAPTATION DES PROGRAMMES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS PARTICULIERS DES ÉLÈVES	6
Adaptation des programmes: * si le nombre d'inscriptions le permet.	6
PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE	7
ENTRÉE AU SECONDAIRE	7
SCHÉMA DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 1 ^{ER} CYCLE	9
FORMATION GÉNÉRALE	10
FORMATION GÉNÉRALE	11
1 ^{er} cycle	11
1 ^{re} année du cycle	11
2 ^e année du cycle (décision de l'école)	11
Passage du 1 ^{er} au 2 ^e cycle	11
Premier cycle	12
1 ^{re} et 2 ^e secondaires	12
Tableau : répartition des matières de 1 ^{re} et 2 ^e secondaires	12
Deuxième cycle	13
3 ^e secondaire	13
Règlement sur le classement	13
Cours optionnels et cours obligatoires	13
Modification:	13
Classes régulières	14
Tableau : répartition des matières 3 ^e secondaire	14
Deuxième cycle	15
Cours optionnels:	15
Modification:	15
Tableau : répartition des matières 4 ^e secondaire	16
Tableau : répartition des matières 5 ^e secondaire	17
Tableau : préalables aux cours optionnels offerts	18

CHEMINEMENT PARTICULIER.....	19
ENSEIGNEMENT ADAPTÉ.....	19
CHEMINEMENT INDIVIDUALISÉ	20
UNITÉ DE RATRAPAGE	20
CONDITIONS D'ADMISSION:.....	20
CLIENTÈLE CIBLE	20
Exigences :	20
Tableau : répartition des matières obligatoires en U.R.	21
PROGRAMME PRÉ-DEP	22
Conditions générales d'admissibilité.....	22
Tableau : répartition des matières pour le PRÉ-DEP	22
Cours préparatoire au travail - CPT1 – CPT2 – CPT3	23
Tableau : répartition des matières pour CPT1 - CPT2 – CPT3	23
FMSS.....	24
La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.	24
Clientèle.....	24
Critères d'admission.....	24
Tableau : répartition des matières pour FMSS.....	24
Tableau : répartition du temps prescrit par matière pour FPT et FMSS	25
Parcours de formation axé sur l'emploi	26
EXTRAIT D'UN DOCUMENT REMIS AUX RENCONTRES NATIONALES,	26
LE PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI	26
La formation préparatoire au travail.....	26
La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.....	26
Classe ressource	27
Classement:	27
Objectifs:	27
Programme CAPS-1 (13 à 15 ans).....	28
Tableau : répartition des matières CLR programme CAPS-1.....	29
Tableau : répartition des matières des trois volets CLR.....	30
RÉGIME DE SANCTION DES ÉTUDES	31

Présentation

Le présent document est adopté dans le cadre des dispositions prévues à l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique.

Ce document constitue un recueil des règles et des renseignements concernant la gestion et l'organisation des différents services éducatifs offerts aux élèves de la polyvalente Montignac.

Nous y retrouvons, entre autres, pour l'enseignement général aux jeunes, la répartition des matières ainsi que le temps alloué à chacune d'elles de manière à :

- permettre l'acquisition des contenus prévus dans les programmes d'études établis par le ministère;
- respecter les règles de la sanction des études prévues au régime pédagogique.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Organisation des services d'enseignement secondaire

En formation générale des jeunes, le service a pour but d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Le cours secondaire général est axé sur la formation de base dans les domaines d'apprentissage suivants: le développement personnel (Éducation physique, Culture et citoyenneté québécoise, Projet personnel d'orientation, Projet personnel), les arts (arts plastiques, musique, art dramatique), l'univers social (histoire, géographie), les mathématiques, la science et technologie, les langues (français, anglais).

Temps prescrit

Pour l'élève du secondaire, la semaine régulière de cinq (5) jours complets comporte vingt-six (26) heures d'activités consacrées aux services éducatifs. À Montignac, ce temps est réparti sur un cycle horaire de neuf (9) jours. Chaque cycle est composé de 36 périodes d'enseignement. Tous les jours, le temps réservé à des activités d'enseignement est divisé en quatre (4) périodes de soixante-huit (68) minutes et une période de quarante (40) minutes réservée à l'étude, devoirs et lecture ou à une période d'apprentissage passion (PAP). L'année scolaire comprend 20 cycles de 9 jours.

Les élèves ont soixante-sept (67) minutes pour le repas du midi, des périodes de détente de dix-huit (18) minutes entre chaque cours ainsi qu'un battement de quinze (15) minutes avant la 3^e période (étude ou PAP), en plus du temps prescrit.

ORIENTATION GÉNÉRALES EN VUE DE L'ENRICHISSEMENT OU DE L'ADAPTATION DES PROGRAMMES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS PARTICULIERS DES ÉLÈVES

Adaptation des programmes: * si le nombre d'inscriptions le permet.

- Enseignement adapté sur deux ans (CPT1, CPT2 et CPT3) menant au parcours de formation axée sur l'emploi sur trois ans (Formation préparatoire au travail FPT).
- FMSS (Formation à un métier semi-spécialisé).
- PRÉ-DEP offert aux élèves ayant un profil de formation professionnelle (DEP).
- Enseignement individualisé (Unité de rattrapage), offert aux élèves ayant un profil de formation professionnelle (DEP).
- Programme axé sur le développement de la participation sociale (Classe ressource).

PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE

Le passage de l'élève du primaire au secondaire s'effectue normalement après 6 années d'études primaires, c'est-à-dire vers l'âge de 12 ans. Le passage de l'élève du primaire au secondaire s'effectue **obligatoirement** après 7 années d'études primaires, c'est-à-dire vers l'âge de 13 ans.

La direction de l'école primaire, après consultation des différents partenaires (enseignants, parents, élèves, professionnels), recommande le cheminement scolaire des élèves au secondaire en lien avec les besoins de chacun.

Selon son dossier scolaire et à la lumière des informations recueillies, l'élève du primaire qui passe au secondaire sera accueilli:

- en 1^{re} année du 1^{er} cycle régulier;
- en enseignement adapté (CPT) menant au parcours de formation axée sur l'emploi (FPT);
- au cours de préparation à la vie (classe ressource).

ENTRÉE AU SECONDAIRE

À la polyvalente Montignac, plusieurs possibilités sont offertes au moment de décider du cheminement scolaire d'un élève, l'objectif étant de trouver le meilleur moyen de l'aider à progresser en fonction de ses besoins et sur la base du bilan de ses apprentissages.

- L'élève peut passer du primaire au secondaire dans une **classe régulière** s'il a atteint le niveau de développement des compétences souhaité à la fin du 3^e cycle du primaire.
- Il peut aussi passer du primaire au secondaire dans une **classe où l'enseignement est adapté et mène au parcours de formation axé sur l'emploi (CPT1)**.

L'élève qui s'y retrouve présente un retard évalué à plus d'un cycle (2 ans) au niveau du développement de ses compétences dans les matières suivantes : mathématiques et français. L'utilisation de certains programmes du primaire est indiquée lorsqu'il devient nécessaire pour un élève de consolider les acquis du primaire. L'adaptation de l'enseignement aux caractéristiques et aux besoins de l'élève demeure un moyen d'atteindre les objectifs visés.

L'apprentissage des matières est amené par une approche pédagogique axée sur le développement des habiletés sociales et l'autonomie du jeune.

- Certains élèves peuvent accéder **au programme axé sur la participation sociale (classe ressource)**.

Ceux-ci doivent avoir complété 7 années de fréquentation au primaire et présenter des limites au plan du développement cognitif ainsi qu'à celui de l'autonomie fonctionnelle et sociale, ce qui entraîne un retard scolaire important.

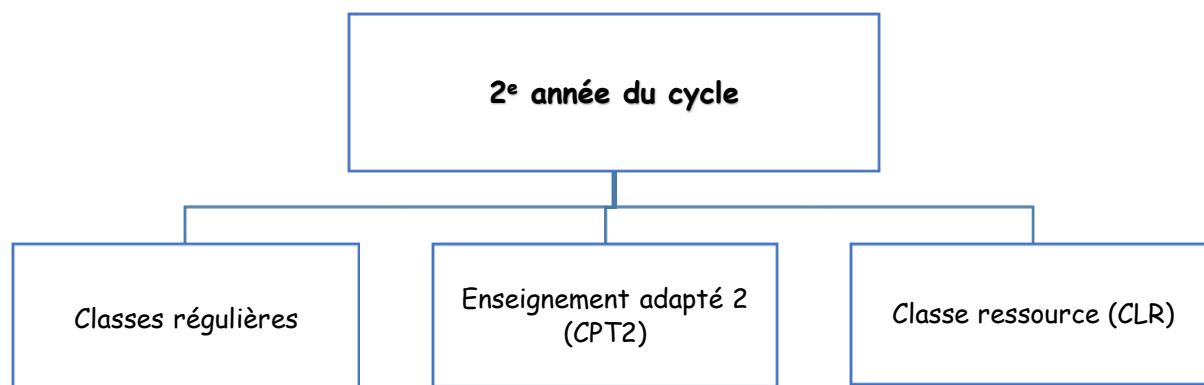
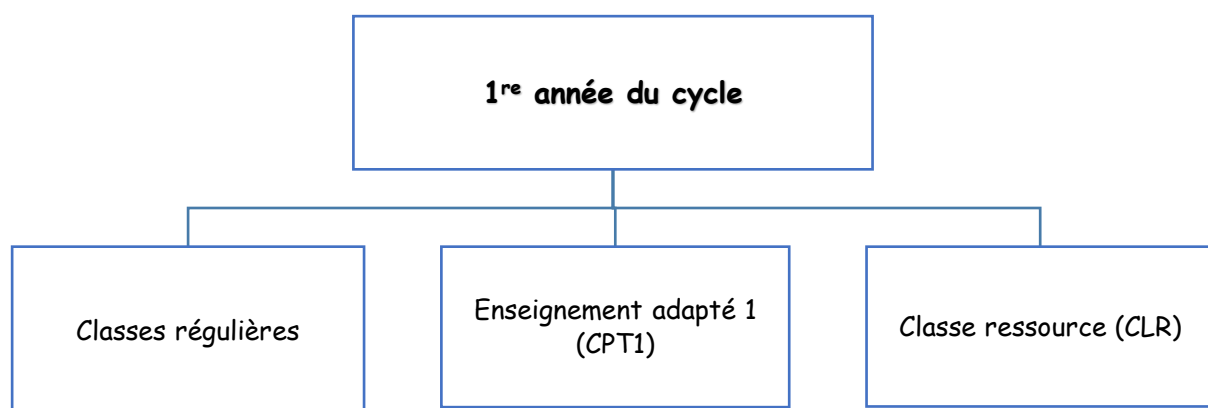
Dans cette classe, l'élève acquerra une autonomie fonctionnelle (capacité de se déplacer, de faire connaître ses besoins, de comprendre des directives simples, de s'habiller, d'imiter, d'exécuter des gestes manuels simples, etc.). Il poursuivra une formation scolaire minimale et le développement d'habiletés manuelles.

Le cours propose des situations éducatives ayant pour but d'amener l'élève à réaliser les gestes et les mouvements requis pour l'accomplissement de tâches concrètes et utilitaires de la vie courante.

Certains élèves du parcours de formation axé sur l'emploi ayant de plus grands besoins peuvent être orientés vers la classe ressource pour recevoir un soutien personnalisé et adapté pour eux.

SCHÉMA DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 1^{ER} CYCLE

Écoles primaires
Passages primaire secondaire
École secondaire



CPT : Cours préparatoire au travail

FORMATION GÉNÉRALE

FORMATION GÉNÉRALE

1^{er} cycle

1^{re} année du cycle

La direction du primaire fait un classement provisoire en février. À la lumière des informations recueillies, le classement est officialisé en juin, par la direction du secondaire. L'élève y est accueilli dans l'une des trois voies d'accès au secondaire.

2^e année du cycle (décision de l'école)

Comme le programme de formation prévoit deux années pour permettre le développement des compétences, l'élève poursuit ses apprentissages dans le cycle pour une deuxième année. Cependant, sur la base des jugements portés au cours de la 1^{re} année du cycle, des mesures particulières seront mises en place pour répondre aux besoins de certains élèves éprouvant un grave retard dès les premiers mois et tout au long du cycle; certains élèves pourraient reprendre leur année au complet. (Référer au document Normes et modalités)

Passage du 1^{er} au 2^e cycle

À la fin du 1^{er} cycle du secondaire, l'école peut permettre à l'élève de passer du 1^{er} au 2^e cycle en s'appuyant sur les règles de passage entre le 1^{er} et 2^e cycle du secondaire qui font partie des Normes et modalités d'évaluation qui sont établies par le Centre de services scolaire et le comité de notre école.

L'élève qui a satisfait aux exigences du 1^{er} cycle du secondaire, poursuit le parcours de formation générale.

L'élève qui ne satisfait pas aux exigences du 1^{er} cycle du secondaire peut :

- Chevaucher les 2 cycles.
- Poursuivre une année de plus ses apprentissages au 1^{er} cycle.
- Aller en unité de rattrapage s'il satisfait aux conditions d'admission. (voir page 23)
- S'il est âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours, il peut s'inscrire dans le parcours de formation axée sur l'emploi dans le but d'exercer un métier non spécialisé FPT (3 ans) ou semi-spécialisé FMSS (1 an).

Formation générale

Premier cycle

1^{re} et 2^e secondaires
Classes régulières

Tableau : répartition des matières de 1^{re} et 2^e secondaires

FORMATION GÉNÉRALE				
Classes régulières				
Répartition des matières				
			1 ^{er} cycle	
Domaines:		Code de cours	Unités par année	Unités à la fin du cycle
Langues				
Français, langue maternelle		132108-132208	8	(16)
Anglais, langue seconde		134104-134204	4	(8)
Mathématique, Science et Techonologie				
Mathématique		063126-063226	6	(12)
Science et technologie		055104-055204	4	(8)
Univers social				
Géographie		095103-095203	3	(6)
Histoire et éducation à la citoyenneté		087103-087213	3	(6)
Développement personnel				
Culture et citoyenneté québécoise		080102-080202	2	(4)
Éducation physique et à la santé		043102-043202	2	(4)
Arts*				
Arts plastiques		168104-168204	4	(8)
ou		ou		
Musique		169104-169204	4	(8)
* Cours optionnel : l'élève doit faire le choix d'un cours optionnel dans le domaine des arts pour deux ans, soit la durée du 1 ^{er} cycle.				
() : Les chiffres entre parenthèses indiquent les unités accordées pour chaque cours réussi à la fin du premier cycle.				

Deuxième cycle

3^e secondaire

Règlement sur le classement

Au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière s'il s'agit d'un élève du parcours de formation générale.

Après analyse du dossier, lorsqu'un élève échoue plusieurs matières, une reprise de la 3^e secondaire pourrait être envisagée.

Cours optionnels et cours obligatoires

L'élève doit indiquer ses choix par ordre de priorité dans les deux catégories.

L'élève de 4^e secondaire ayant du français de 2^e ou 3^e secondaire à 8 périodes n'aura pas d'option à 4 périodes, un cours à 2 périodes sera ajouté à son horaire.

L'élève de 4^e secondaire ayant des sciences de 3^e secondaire à 6 périodes n'aura pas d'option à 4 périodes, un cours de 2 périodes sera ajouté à son horaire.

Modification:

Toute demande de changement au choix de cours doit être faite à l'intérieur du premier 9 jours auprès du T.O.S.

Après ce délai, la demande doit être faite par écrit à la direction.

Classes régulières

Tableau : répartition des matières 3^e secondaire

FORMATION GÉNÉRALE				
Classes régulières				
Répartition des matières				
			3 ^e secondaire	
Domaines:		Code de cours	Unités par année	Unités à la fin du 3 ^e sec
Langues				
Français, langue maternelle		132308	8	(8)
Anglais, langue seconde		134304	4	(4)
Mathématique, Science et Techonologie				
Mathématique		063306	6	(6)
Science et technologie		055306	6	(6)
Univers social				
Histoire du Québec et du Canada		085304	4	(4)
Développement personnel				
Éducation physique et à la santé		043302	2	(2)
Arts				
Arts plastiques		168302	2	(2)
ou				
Musique		169302	2	(2)
ou				
Art dramatique		170302	2	(2)
Matières complémentaires et optionnelles (1 choix)				
Advanced English		134344	4	(4)
Arts plastiques		168304	4	(4)
Musique		169304	4	(4)
Éducation physique		045344	4	(4)
Projet personnel d'orientation (PPO)		106304	4	(4)
		Total		36
N.B.: Un cours supplémentaire de deux périodes sera donné à tous les élèves qui auront un horaire à temps partiel.				
() : Les chiffres entre parenthèses indiquent les unités accordées pour chaque cours réussi.				

FORMATION GÉNÉRALE

Deuxième cycle

4^e et 5^e secondaires

Matières complémentaires et optionnelles

Cours optionnels:

Les cours suivants: art dramatique, production multimédia (informatique) et projet personnel d'orientation peuvent être suivis une seule fois en 4^e ou en 5^e secondaire.

Les cours d'arts plastiques et de musique sont offerts en 4^e et 5^e secondaire.

Modification:

Toute demande de changement au choix de cours doit être faite à l'intérieur du premier 9 jours auprès du T.O.S.

Après ce délai, la demande doit être faite par écrit à la direction.

L'élève qui s'inscrit à un cours et ne rencontre pas les préalables doit rencontrer un membre de la direction.

Tableau : répartition des matières 4^e secondaire

FORMATION GÉNÉRALE			
Matières obligatoires			
Domaines:	4 ^e secondaire		
	Code de cours	Unités par année	Unités à la fin du 4 ^e sec
Langues			
Français, langue maternelle	132406	6	(6)
Anglais, langue seconde	134404	4	(4)
Mathématique, Science et Technologie			
Mathématique culture, société et technique	063414	6	(6)
et activités mathématiques ou	065442	6	(6)
Mathématique sciences naturelles	065426	6	(6)
Science et technologie	055444	4	(4)
Univers social			
Histoire et éducation à la citoyenneté	085404	4	(4)
Développement personnel			
Culture et citoyenneté québécoise	080404	4	(4)
Éducation physique et à la santé	043402	2	(2)
Arts			
Arts plastiques	168402	2	(2)
ou			
Musique	169402	2	(2)
ou			
Art dramatique	170402	2	(2)
Sous-total			32
Cours optionnels (1 choix)			
Science et technologie de l'environnement	058404	4	(4)
(préalable pour les cours de sciences 5 ^e sec.)			
Les cours suivants seront mis en place si un nombre suffisant d'élèves s'y inscrivent			
Arts plastiques	168404	4	(4)
Musique	169404	4	(4)
Art dramatique	170404	4	(4)
Éducation physique	045544	4	(4)
Production multimédia	112544	4	(4)
Projet personnel d'orientation (PPO)	106404	4	(4)
Advanced English	134444	4	(4)
Grand total			36
N.B.: Un cours supplémentaire de 2 périodes sera donné à tous les élèves qui auront un horaire à temps partiel. () : Les chiffres entre parenthèses indiquent les unités accordées pour chaque cours réussi.			

Tableau : répartition des matières 5^e secondaire

FORMATION GÉNÉRALE			
Matières obligatoires			
Domaines:	5 ^e secondaire		
	Code de cours	Nombre de périodes	Unités à la fin du 5 ^e sec
Langues			
Français, langue maternelle	132506	6	(6)
Anglais, langue seconde	134504	4	(4)
Mathématique			
Mathématique culture, société et technique	063504	6	(6)
et activités mathématiques <i>ou</i>	067562	6	(6)
Mathématique sciences naturelles de 4 ^e sec <i>ou</i>	065426	6	(6)
Mathématique sciences naturelles de 5 ^e sec	065506	6	(6)
Univers social			
Monde contemporain	092502	2	(2)
Éducation financière	102522	2	(2)
Développement personnel			
Culture et citoyenneté québécoise	080502	2	(2)
Éducation physique et à la santé	043502	2	(2)
Projet personnel	102582	2	(2)
Arts			
Arts plastiques	168502	2	(2)
<i>ou</i>			
Musique	169502	2	(2)
<i>ou</i>			
Art dramatique	170502	2	(2)
Total			28
Cours optionnels (2 choix)			
Arts plastiques	168504	4	(4)
Musique	169504	4	(4)
Art dramatique (théâtre)	170504	4	(4)
Éducation physique	046554	4	(4)
Chimie	051504	4	(4)
Physique	053504	4	(4)
Science et technologie de l'environnement**	058404 et 055444	8	(8)
Histoire du 20 ^e siècle	085594	4	(4)
Production multimédia	112544	4	(4)
Advanced English	134544	4	(4)
Grand total			36
** Ce cours correspond au cours ST-STE 4 ^e secondaire à 8 périodes. L'élève qui choisit cette option se verra retirer deux options à 4 périodes.			
() : Les chiffres entre parenthèses indiquent les unités accordées pour chaque cours réussi.			

Tableau : prélabes aux cours optionnels offerts

Préalables aux cours optionnels offerts	
Cours optionnels	Préalable(s)
Arts plastiques	Aucun
Musique	Avoir fait un cours de musique les années précédentes ou après avoir rencontré les enseignants en musique pour évaluer les connaissances et les compétences.
Art dramatique	Aucun
Éducation physique	Obtenir la recommandation de son enseignant d'éducation physique.
Chimie 504	L'élève doit avoir réussi le cours de STE.
Physique 504	L'élève de G-5 doit avoir réussi son cours de math de la 4 ^e secondaire ou reprendre ses mathématiques SN4.
Science et technologie de l'environnement	Avoir réussi les sciences et technologie de la 3 ^e secondaire avec un bilan de 70% et en plus, avoir réussi ses mathématiques de 3 ^e secondaire.
Histoire du 20 ^e siècle	Avoir réussi le cours d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4 ^e secondaire.
Multimédia	Aucun
Culture, société et technique et activités mathématiques	Avoir réussi les mathématiques de la 3 ^e secondaire.
Sciences naturelles	Avoir réussi les mathématiques de la 3 ^e secondaire avec un bilan de 75% et plus. Répondre à un test de connaissance algébrique. Avoir réussi les mathématiques CST de 4 ^e secondaire.
Advanced English	Avoir réussi l'anglais de 3 ^e ou 4 ^e secondaire avec un bilan de 80% et plus. Avoir de l'intérêt pour la communication et la lecture dans une langue seconde.

CHEMINEMENT PARTICULIER

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

CHEMINEMENT INDIVIDUALISÉ

UNITÉ DE RATTRAPAGE

de la 2^e année à la 4^e année du secondaire

Ce profil de formation est offert à l'élève qui désire poursuivre sa formation générale par un mode d'apprentissage individualisé. Ce cheminement permet à l'élève de compléter sa formation générale au secondaire dans les matières de base en vue de s'inscrire à un programme offert par la formation professionnelle. En cours d'année, du temps sera accordé aux élèves pour faire de l'exploration en formation professionnelle. Ce temps sera réparti soit sur des périodes, des demi-journées ou sur des journées complètes.

CONDITIONS D'ADMISSION:

L'élève doit démontrer son intérêt et sa motivation à s'inscrire dans un cheminement individualisé. Cette inscription se fait sur une base volontaire. L'élève doit également manifester des habiletés à travailler de façon autonome, être âgé de 16 ans au 30 septembre (la situation de l'élève de 15 ans sera évaluée par la direction).

CLIENTÈLE CIBLE

S'adresse aux élèves ayant fait les parcours FMSS ou PRÉ-DEP et qui souhaitent poursuivre leurs études dans un DEP exigeant les préalables de 3^e ou 4^e secondaire.

Les élèves qui ont cumulé deux ans ou plus de retard dans deux des trois matières de base : français, mathématique, anglais et qui souhaitent poursuivre leurs études dans un DEP exigeant les préalables de 3^e ou 4^e secondaire.

Les élèves qui désirent poursuivre leurs études de 4^e secondaire en concomitance avec un DEP offert au Centre de Formation Professionnelle du Granit*.

L'élève qui choisit un cheminement individualisé cherche à compléter sa formation générale de base (français, anglais et mathématiques) afin de s'inscrire à un programme de formation professionnelle. Il ne mène pas au diplôme d'études secondaires.

De plus un contrat liant l'élève et l'école fait en sorte que celui-ci doit fournir un travail constant pour réussir son projet de formation.

Exigences :

Ce programme s'adresse aux élèves âgés de 16 ans au 30 septembre (15 ans après évaluation du dossier par la direction).

Pour être accepté, l'élève devra passer une entrevue et les parents devront donner leur accord.

*Les DEP offerts en concomitance sont : aménagement de la forêt, mécanique automobile, secrétariat et comptabilité, santé, assistance et soins infirmiers et assistance à la personne en établissement et à domicile.

Tableau : répartition des matières obligatoires en U.R.

CHEMINEMENT INDIVIDUALISÉ (UR)			
Matières obligatoires			
	Unité de rattrapage		
Domaines:	Code de cours	Nombre de périodes	Unités à la fin de l'UR
<i>Langues</i>			
Français, langue maternelle	132208	12	(8)
	132308		(8)
	132406		(6)
Anglais, langue seconde	134204	8	(4)
	134304		(4)
	134404		(4)
<i>Mathématique</i>			
Mathématique	063226	12	(6)
	063306		(6)
	063414		(4)
	063504		(4)
<i>Éducation physique</i>			
Éducation physique	046552	2	(2)
	ou		
	046562		(2)
<i>Exploration professionnelle</i>			
Exploration professionnelle	199552	2	(2)
	ou		
	199562		(2)
() : Les chiffres entre parenthèses indiquent les unités accordées pour chaque cours réussi.			

PROGRAMME PRÉ-DEP

(Projet particulier préparatoire à la formation professionnelle PPPFP)

Il s'agit d'une formation concrète, proche du milieu du travail, préparant les élèves d'au moins 15 ans à la formation professionnelle. Des stages en entreprise, dans un centre de formation professionnelle ou dans la communauté seront réalisés dans le cadre de cette formation. Celle-ci s'applique à l'élève qui présente un risque élevé de décrochage scolaire.

L'élève qui choisit ce cheminement cherche à compléter sa formation générale de base (français, anglais et mathématiques) afin de s'inscrire à un programme de formation professionnelle.

Conditions générales d'admissibilité

-  s'adresse à un groupe d'élèves âgés au moins de 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire où débute la formation;
-  s'applique à des élèves ayant réussi les trois matières suivantes : langue d'enseignement, langue seconde et mathématique du 1^{er} cycle du secondaire;
-  s'applique à des élèves ayant réussi au moins deux des trois matières suivantes : langue d'enseignement, langue seconde ou mathématique du 1^{er} cycle du secondaire après analyse du dossier.

Tableau : répartition des matières pour le PRÉ-DEP

PROGRAMME PRÉ-DEP			
Composantes obligatoires	PRÉ-DEP		
	Code de cours	Temps annuel	Unités (périodes)
Français 3 ^e secondaire	132308	200	8
Anglais 3 ^e ou 4 ^e secondaire	134304 ou 134404	100	4
Mathématique 3 ^e secondaire	063306	150	6
Exploration de la formation professionnelle	198404	100	4
Exploration du milieu du travail et sensibilisation à l'entrepreneuriat (AAOE)	104564	100	4
Sous-total		650	26
Composantes optionnelles			
Programme local 2 ^e cycle: Préparation au marché du travail (PMT) Santé-Sécurité au travail (SST)	199434 101302	150	6
Programme local: Développement global + Vie quotidienne	103552	50	2
Éducation physique	043302	50	2
Sous-total		250	10
TOTAL		900	36

Cours préparatoire au travail - CPT1 – CPT2 – CPT3

1^{re} année - 2^e année - 3^e année

La direction du primaire fait un classement provisoire en février à la suite d'une analyse approfondie. Il sera officialisé en juin.

Ce cheminement s'adresse à l'élève qui présente un retard généralement de plus de deux ans en français et en mathématique.

L'élève en cours préparatoire au travail 1 poursuit dans le même cheminement pour sa 2^e année et 3^e année.

Tableau : répartition des matières pour CPT1 - CPT2 – CPT3

COURS PRÉPARATOIRE AU TRAVAIL (CPT1-2-3)				
Matières obligatoires				
	Code de cours			
Domaines:	CPT-1 1 ^{re} année	CPT-2 2 ^e année	CPT-3 3 ^e année	Nombre de périodes
Langues				
Français, langue maternelle	132100	132200	132300	8
Anglais, langue seconde	134100	134200	134300	4
Mathématique, Science et Technologie				
Mathématique	063100	063200	063300	6
Science et technologie	055100	055200	055300	4
Univers social				
Géographie	095100	095200	095300	3
Histoire et éducation à la citoyenneté	087100	087200	087300	3
Développement personnel				
Culture et citoyenneté québécoise	080100	080200	080300	2
Éducation physique et à la santé	043100	043200	043300	4
Arts				
Arts plastiques	168100	168200	168300	2
ou	ou	ou	ou	
Musique (programme local)	169100	169200	169300	2
TOTAL				36

FMSS

La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

Parcours de formation axé sur l'emploi

Clientèle : Élèves qui n'ont pas atteint les attentes de fin de 1^{er} cycle secondaire en langue d'enseignement et mathématiques ou après recommandation de la direction et entente avec les parents.

Critères d'admission : Être âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre.

Tableau : répartition des matières pour FMSS

PROGRAMME FMSS Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé			
FORMATION GÉNÉRALE	FMSS		
	Code de cours	Temps annuel	Unités
Français langue maternelle 1 ^{er} cycle 2 ^e secondaire	132108 ou	200 h	8
	132208 ou		8
	132308		8
Anglais langue seconde 1 ^{er} cycle 2 ^e secondaire	134104 ou	100 h	4
	134204 ou		4
	134304		4
Mathématique 1 ^{er} cycle 2 ^e secondaire	063126 ou	200 h	6
	063226 ou		6
	063306		6
Éducation physique	043302	50 h	2
FORMATION PRATIQUE			
Préparation au marché du travail	199233	100 h	3
Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (stage en milieu de travail)	196204	250 h	15**
** Le nombre d'heures de stage sera bonifié en cours d'année pour permettre d'atteindre les 375 heures de stage prescrites par le MEES. Ce cours sera mis en place si un nombre suffisant d'élèves s'y inscrivent.			

Tableau : répartition du temps prescrit par matière pour FPT et FMSS

Temps prescrit par matière FPT - FMSS								
Matières	FORMATIONS							
	FPT-1	Périodes 9 jours	FPT-2	Périodes 9 jours	FPT-3	Périodes 9 jours	FMSS	Périodes 9 jours
Français	150 h	6	100 h	6	50 h	2	200 h	8
Anglais	50 h	2	50 h	2			100 h	4
Mathématique	150 h	6	100 h	6	50 h	2	200 h	8
Expérimentation technologique	100 h	4						
Géographie, Histoire et éducation à la citoyenneté	50 h	2	50 h	2	50 h	2		
Éducation physique	50 h	2	50 h	2	50 h**	2	50 h	2
Autonomie et participation sociale (APS)	100 h	4	100 h	4	50 h**	2		
Temps non réparti	50 h	2	50 h	2		1		
Préparation au marché du travail	50 h	2	100 h	4	50 h	2	100 h	4
Sensibilisation au monde du travail	150 h	6						
Nombre de périodes/classe		36		36		36		26
Insertion professionnelle			300 h	10 périodes = 2 jours de stage	600 h	24 périodes = 3 jours de stage		
Préparation à l'exercice d'un métier semi spécialisé							250 h	10 périodes = 2 jours de stage
** Le bloc de 50 heures de temps non réparti sera donné en éducation physique si les groupes FPT-2 et FPT-3 sont fusionnés pour ce cours.								

Parcours de formation axé sur l'emploi

**EXTRAIT D'UN DOCUMENT REMIS AUX RENCONTRES NATIONALES,
OCTOBRE 2007
Mention "Document de travail"**

LE PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

Le parcours de formation axée sur l'emploi s'adresse à l'élève âgé d'au moins 15 ans. Ce parcours présente la particularité d'offrir à l'élève l'occasion de poursuivre une formation pratique en milieu de travail en même temps qu'une formation générale adaptée à ses besoins (s'il éprouve des difficultés importantes en langue d'enseignement et en mathématiques).

Ce parcours comporte deux formations distinctes : la formation préparatoire au travail et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

La formation préparatoire au travail d'une durée de trois ans est conçue en fonction des besoins de l'élève n'ayant pas atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en langue d'enseignement et en mathématiques. Cette formation l'amène à développer, dans le respect de son rythme d'apprentissage, un ensemble de compétences dans différentes disciplines lui permettant d'améliorer sa formation générale tout en le préparant à exercer le mieux possible son rôle d'adulte, de citoyen et de travailleur.

La formation préparatoire au travail développe l'autonomie de l'élève et le prépare à une insertion socioprofessionnelle réussie. Elle le familiarise avec le monde du travail et lui permet notamment de s'approprier certaines compétences spécifiques et pratiques associées à un ou des métiers semi-spécialisés.

La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé dure un an et s'adresse à l'élève ayant atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en langue d'enseignement et en mathématique, mais n'ayant obtenu aucune unité du premier cycle du secondaire dans ces disciplines. Cette formation permet à l'élève de compléter les apprentissages prévus dans les programmes du premier cycle du secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques tout en développant simultanément les compétences requises pour l'exercice d'un métier semi-spécialisé de son choix. L'élève inscrit dans ce parcours peut, à certaines conditions, poursuivre ses études en formation professionnelle ou dans l'un des parcours de la formation générale.

Classe ressource

Classement:

Ce cheminement s'adresse à l'élève qui a complété sept (7) années de fréquentation au primaire et peut s'étendre jusqu'à l'âge de 21 ans [au 1^{er} juillet.]

On y retrouve les élèves présentant des limites au plan du développement cognitif ainsi qu'à celui de leur autonomie fonctionnelle et sociale.

Objectifs:

Le cours propose des situations éducatives ayant pour but d'amener l'élève à réaliser les gestes et les mouvements requis pour l'accomplissement de tâches concrètes et utilitaires de la vie courante.

Le programme CAPS-1 s'adresse aux élèves ayant une déficience moyenne à sévère âgés entre 13 à 15 ans.

Le programme DÉFIS s'adresse aux élèves ayant une déficience moyenne à sévère âgés entre 16 et 21 ans.

Le volet 2 du programme DÉFIS vise le développement des aptitudes à l'employabilité.

De plus, le programme DÉFIS permet d'obtenir une attestation de compétences du MEES à la fin du parcours.

Les élèves du parcours de formation axé sur l'emploi, qui fréquentent la classe ressource, rencontreront les objectifs du programme CPT et FPT selon leur âge, mais à un rythme adapté à leurs défis respectifs.

CLASSE RESSOURCE

Programme CAPS-1 (13 à 15 ans)

Le Programme éducatif CAPS-I – Compétences axées sur la participation sociale (CAPS-I) est destiné aux **élèves âgés de 6 à 15 ans**. Il a été conçu pour répondre principalement aux besoins des **élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (DIMS)**.

Il vise le développement de **cinq compétences** permettant aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à une participation sociale accrue et à des comportements autodéterminés. Le développement de ces compétences et l'acquisition des connaissances, s'exerce dans des contextes d'apprentissage particuliers, soit les **cinq domaines de vie du programme**. Ceux-ci contribuent à donner du sens à ce que les élèves apprennent en classe et leur permettent d'ancrer leurs apprentissages dans des situations concrètes de la vie courante.

Cinq domaines de vie :	Cinq compétences :	Contenus de formation :
✚ Soins personnels et bien-être ✚ Vie résidentielle et communautaire ✚ Vie scolaire ✚ Loisirs ✚ Déplacements	✚ Communiquer ✚ Exploiter l'information ✚ Interagir avec son milieu ✚ Agir avec méthode ✚ Agir de façon sécuritaire	✚ Français, langue d'enseignement ✚ Mathématique ✚ Science ✚ Éducation physique et à la santé ✚ Arts ✚ Technologies de l'information et de la communication ✚ Vie en société

Tableau : répartition des matières CLR programme CAPS-1

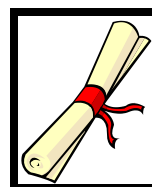
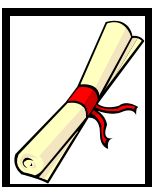
CLASSE RESSOURCE Programme CAPS-1 13 à 15 ans				
Matières	Code de cours (MEES)			
	An 1	An 2	An 3	An 4
Agir de façon sécuritaire	101190	101290	101390	101490
Interagir avec son milieu	108190	108290	108390	108490
Exploiter l'information	114180	114280	114380	114480
Agir avec méthode	117190	117290	117390	117490
Communiquer	133190	133290	133390	133490

Tableau : répartition des matières des trois volets CLR

CLASSE RESSOURCE					
Déficience intellectuelle moyenne à sévère (DÉFIS) 16 à 21 ans					
Volet 1: Matières de base					
Matières	Code matière et nombre de périodes				
	Défis 1 16 ans	Défis 2 17 ans	Défis 3 18 ans	Défis 4 19 ans	Défis 5 20 ans
Français Adaptation scolaire	132190 8 périodes	132290 6 périodes	132390 5 périodes	132490 4 périodes	132590 4 périodes
Mathématiques Adaptation scolaire	066190 6 périodes	066290 6 périodes	066390 5 périodes	066490 4 périodes	066590 4 périodes
Sciences humaines Adaptation scolaire	086190 4 périodes	086290 4 périodes	086390 3 périodes	086490 2 périodes	086590 2 périodes
Nombre de périodes	18	16	13	10	10
Volet 2: Formation personnelle et sociale					
Vie domestique Adaptation scolaire	115150 4 périodes	115250 4 périodes	115350 4 périodes	115450 4 périodes	115550 4 périodes
Croissance personnelle Arts	115160 4 périodes	115260 4 périodes	115360 4 périodes	115460 4 périodes	115560 4 périodes
Transport Musique	115170 4 périodes	115270 4 périodes	115370 4 périodes	115470 4 périodes	115570 4 périodes
Loisirs Éducation physique	115180 2 périodes	115280 2 périodes	115380 2 périodes	115480 2 périodes	115580 2 périodes
Nombre de périodes	14	14	14	14	14
Volet 2.2: Préparation au marché du travail					
PMT (choix d'un métier) Adaptation scolaire Éducation physique	199170 0 période 2 périodes	199270 0 période 2 périodes	199370 2 périodes 2 périodes	199470 2 périodes 2 périodes	199570 2 périodes 2 périodes
PMT (stage) Adaptation scolaire	199180 2 périodes	199280 4 périodes	199380 5 périodes	199480 8 périodes	199580 8 périodes
Nombre de périodes	4	6	9	12	12
Grand total périodes	36	36	36	36	36

LA SANCTION DES ÉTUDES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

RÉGIME DE SANCTION DES ÉTUDES



La sanction du DES

1^{er} mai 2010

54 unités de la 4^e et 5^e secondaires dont 20 unités de la 5^e secondaire.

- 6 unités de langue d'enseignement 5^e secondaire.
- 4 unités de langue seconde de 5^e secondaire.
- 4 unités d'Histoire et éducation à la citoyenneté.
- 4 unités de mathématiques de 4^e secondaire.
- 4 unités de Science et technologie de 4^e secondaire ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire.
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire.
- 2 unités de Culture et citoyenneté québécoise de la 5^e secondaire OU 2 unités d'Éducation physique et à la santé.